

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

SAUMUR :

Un an 30 fr.

Six mois 16

Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.

Six mois 18

Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez DONGREL et BULLIER,

Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,

Rue Talbot, 40.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 50 c.

Réclames, — 30

Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,

Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co.,

Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
12 Mai 1877.

Chronique générale.

LES TRISTES DEBATS !

La dernière séance de la Chambre des députés a été encore une fois très-orageuse. Il existait à Nancy un triste journal, rédigé par un certain Roiffé. Ce Roiffé avait traduit en justice, on s'en souvient, plusieurs journaux conservateurs coupables d'avoir raconté les démêlés de ce journaliste avec la justice militaire. La *Défense* était de ce nombre. M. Roiffé a obtenu les dépens pour tous dommages-intérêts.

M. Roiffé avait été condamné à quatre mois de prison pour insultes vindicatives contre l'armée. Son journal vient d'insulter gravement l'empereur de Russie.

M. Paul de Cassagnac demanda à M. Martel si l'impunité est assurée à ce genre de délits lorsqu'ils sont commis par des radicaux.

M. Paul de Cassagnac lit l'article coupable. Aussitôt M. Jules Simon s'écria qu'il ne faut pas nous brouiller avec les souverains étrangers, et qu'il faut faire ces sortes de choses.

Eh ! qu'avez-vous donc fait lorsque vous avez fait ressortir avec tant de complaisance de prétendues menaces que vous affirmiez adressées par des journaux catholiques à une nation voisine ?

M. Paul de Cassagnac continue sa lecture et on se hâte de répudier, au nom du parti républicain, l'erreur d'un de ses membres.

Eh ! qu'avez-vous donc fait lorsque les catholiques protestaient de leur patriotisme ? Vous avez répondu : Non, non ! pas de distinction, vous êtes tous responsables, vous êtes tous coupables ! Vous bouchiez vos oreilles lorsque les députés catholiques ont désapprouvé certains articles dont vous

aviez détaché avec un soin jaloux quelques phrases imprudentes !

Pourquoi donc cette indignation ? Mais, du moins, avec votre justice expéditive, vous avez condamné tous les catholiques en bloc pour des articles émanés de deux ou trois d'entre eux, et cette fois, vous vous êtes empressés de déclarer la *Sentinelle*, de Nancy, hors de cause.

M. Martel a prononcé des phrases éloquentes sur la tristesse de ce débat.

Il est beaucoup moins triste que celui du vendredi précédent.

M. Martel a accusé le patriotisme de M. Paul de Cassagnac.

Comment jugera-t-il celui de toute cette presse ministérielle amentée contre les catholiques, en apparence pour défendre l'intérêt français en Italie ? Et voilà que le Parlement italien a dû lui-même donner à la presse ministérielle et radicale, à la Chambre, au ministère, une leçon de modération et de patriotisme ! Le ministère de Victor-Emmanuel a déclaré que le gouvernement italien n'aurait pas pris garde aux manifestations catholiques sans le bruit qu'en ont fait les journaux républicains français, et M. Gambetta et ceux qui ont subi l'humiliation de son ordre du jour !

Vous trouvez triste un débat dont un seul petit journal de province porte le poids. Nous trouvons bien plus triste le grand débat où l'on a entendu toute une partie de la France accusée de trahison envers la patrie, où un ministre a déclaré que l'outrage au Christ n'était pas un délit, où un gouvernement s'est associé à une calomnie contre tous les catholiques, à une déclaration de guerre contre le catholicisme !

Le ministère n'a plus le droit de trouver des sujets de tristesse dans aucun débat ! Il doit être blasé sur toutes les amertumes.

On assure que le ministre de l'intérieur aurait demandé, par une circulaire aux préfets, une note exacte des cercles et des associations catholiques qui se trouvent dans les villes et communes.

En se faisant l'écho de cette nouvelle, le *Bien public* dit que cette note servira au ministre de l'intérieur pour ordonner la dissolution des cercles et des associations qui se feraient « le centre d'agitations cléricales. »

Où veut-on donc aller ?

Nous avons déjà signalé les faits suivants, dont le *Moniteur de la Loire* s'occupe avec plus de détails :

« Nous recevons de Rome une lettre qui nous apprend que le gouvernement italien a entre les mains les preuves irrécusables d'une vaste conspiration internationaliste, dont les ramifications s'étendent à toute la France et particulièrement aux départements de l'Est et du Midi.

« Le Rhône et Lyon jouent un rôle important dans les projets que la redoutable Société projette de mettre à exécution.

« Le gouvernement français a reçu communication de documents qui ne laissent aucun doute à cet égard.

« Tout y est, même les noms.

« Du reste, M. Nicotera, ministre de l'intérieur du roi Victor-Emmanuel, qui est arrivé à Paris, doit compléter par des informations verbales l'édification de M. Jules Simon. »

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit avoir reçu d'un « comité national niçois » une note ainsi conçue :

« Le vice-président de ce conseil, M. Enrico Croce, a été chargé, dans ce moment décisif où la carte de l'Europe subira vraisemblablement de notables modifications (ce sont les expressions du comité), de se rendre auprès des « souverains les plus considérables de l'Europe » et de les presser de résoudre définitivement la question de Nice, naturellement dans le sens du retour de Nice à l'Italie. »

Le *Pays* et l'*Union* relèvent comme il mé-

rite de l'être cet appel des séparatistes aux puissances étrangères.

Il y a des lois contre ces crimes : et le comité présidé par M. Enrico Croce devrait être traduit devant les tribunaux.

Ce fait mérite d'autant plus l'attention que l'*Union savoisiennne* dénonçait l'autre jour, dans la Haute-Savoie, « une manœuvre séparatiste et une agitation antifrançaise. »

Le ministère ne s'occupera-t-il pas de sévir contre ces manœuvres ?

Dans le scrutin qui a eu lieu lundi, à la Chambre des députés, sur la gratuité des fonctions municipales, 87 voix seulement, comme nous l'avons dit, se sont prononcées contre cette gratuité. Or, il est à remarquer que, parmi ces 87, avec tous les intransigeants, se trouvent M. Gambetta et ses lieutenants. C'est là un échec grave pour celui qu'on saluait la veille encore comme le *leader* tout puissant des gauches.

M. Cochery, député, a déposé, au nom de la commission du budget, son rapport sur le projet de loi concernant les nouvelles taxes postales qui seraient fixées de la façon suivante pour toute lettre, n'importe sa provenance et sa destination, soit Paris, les départements ou l'Algérie :

Lettres : jusqu'à 15 grammes, 45 cent.
de 15 à 30 — 30 —
de 30 à 50 — 50 —

et au-dessus 50 c. pour chaque 50 gr. ou les fractions.

Les lettres non affranchies payeraient double port.

Journal : 45 gr., 2 c.
30 gr., 4 c.

au-dessus, 1 c. par 10 gr.

Le transport des journaux et imprimés par ballot serait libre sans limite de poids ni de dimension.

Circulaires et prospectus : 4 centime par 5 grammes jusqu'à 20 grammes ;

XIV.

SUITE DU CHAPITRE PRÉCÉDENT.

La révolution de 1830 donna lieu en province à des scènes que nous avons vues se renouveler du reste à d'autres époques de trouble. Les plus royalistes des bourgeois devinrent tout à coup des républicains fervents pour quelques jours. Le drapeau tricolore fut arboré sur tous les édifices publics, et l'on vit des harangueurs juchés sur des tonneaux à tous les coins de rue.

Les gardes nationales s'organisèrent partout : les hommes comme les enfants jouaient aux soldats. Des orphéons discordants chantaient la *Marseillaise*.

Il y eut des banquets fraternels.

Certes, il n'y avait alors ni chemins de fer ni télégraphe électrique, et cependant la nouvelle des événements de Paris se transmit très-promptement dans les petites villes.

Par qui et comment sut-on à Casteljaloux que le peuple de Paris imposait un nouveau gouvernement à la nation française ? Je ne le dirai pas, ne le sachant point moi-même ; mais un beau matin du mois d'août (ce devait être le 9 ou le 10 août), des ouvriers et des boutiquiers criaient dans la grand'rue : « A bas les Bourbons ! vive la République ! » Le soleil était splendide et les vieilles mai-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Le dauphin arriva vers midi, et une heure après on partit pour Rambouillet. Le roi, comme il l'avait dit, était à cheval à la tête des gardes du corps.

Dans cette même matinée, la proclamation suivante était affichée sur les murs de Paris :

« Habitants de Paris ! les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant général du royaume. Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie. En rentrant dans la ville de Paris, je

portais avec orgueil les couleurs glorieuses que vous avez reprises et que j'avais moi-même longtemps portées. Les Chambres vont se réunir et aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité.

» LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS. »

La commission municipale avait déjà placardé une autre proclamation qui commençait par ces mots : « Charles X a cessé de régner sur la France. »

Mais puisque nous en sommes venus à faire de l'histoire contemporaine, très-incomplète certainement, disons aussi que le duc d'Orléans se rendit à l'Hôtel-de-Ville, entre M. de Lafayette et M. Laffitte, où M. Viennet lut la déclaration des députés qui conféraient à Louis-Philippe la lieutenance générale du royaume. C'est là que le général Dubourg eut une inspiration assez malheureuse en montrant au prince la place de Grève couverte de barricades, de canons et d'hommes armés : « Monseigneur, lui dit-il, si vous oubliez nos besoins et nos droits, nous vous les rappellerons ! »

Enfin, c'est encore là qu'on elabora le *Programme de l'Hôtel-de-Ville*, expliqué plus tard par Lafayette dans sa lettre aux électeurs de Meaux. Il y parle « d'un trône populaire entouré d'institutions républicaines, tout à fait républicaines. »

Par ces institutions, le général entendait que le système de l'élection devait s'étendre à la nomination des maires, des adjoints, des officiers de la garde nationale, des sénateurs, etc., etc., aucune législature ne devant être héréditaire comme celle des pairs.

Le roi voulut en quelque sorte sanctionner ce qui s'était fait à Paris en envoyant un acte par lequel il nommait Louis-Philippe lieutenant général du royaume ; mais les troupes commencèrent à concevoir du découragement et finirent par remettre leurs étendards pour passer du côté du gouvernement provisoire. Charles X abdiqua en faveur de son petit-fils.

Et maintenant hâtons-nous, sans nous permettre aucune réflexion, d'en arriver à ce moment pénible où le roi fit ses adieux aux gardes du corps, à Valognes. Les six plus anciens gardes de chaque compagnie apportèrent leurs étendards : Charles X remercia chacun, tour à tour, de son dévouement et de sa fidélité. « Messieurs, leur dit-il, je prends ces étendards ; vous avez su les conserver sans tache ; j'espère qu'un jour mon petit-fils aura le bonheur de vous les rendre de même. »

Le 16 août, le roi et sa famille s'embarquèrent à Cherbourg à bord du *Great Britain*, appartenant à M. Patterson.

A ce moment seulement, les gardes du corps ôtèrent leurs cocardes blanches de leur coiffure.

(* Tous droits réservés.

5 cent. de 20 à 50 grammes ;
 Au-dessus, 5 cent. par 50 grammes.
 Valeurs déclarées : 40 cent. par 100 fr. —
 Avis de réception ou retour, 40 cent.

On lit dans l'Union :

L'espoir qu'on avait conçu de conserver à l'Église, à l'épiscopat et en particulier au diocèse de Versailles un prélat aussi distingué, aussi dévoué à la chaire de Pierre que M^{gr} Mabile, ne s'est malheureusement pas réalisé.

Une dépêche de Rome annonce que ce saint évêque est mort ce matin à deux heures. La douloureuse maladie dont il était atteint avait cédé et tout faisait espérer une complète et prompte guérison, mais une fluxion de poitrine est venue tout-à-coup aggraver son état; il a été emporté en quelques heures.

M^{gr} Jean-Pierre Mabile était né le 20 septembre 1800 à Ruey, diocèse de Besançon. Il fut sacré à Montauban évêque de Saint-Claude le 11 novembre 1854; nommé évêque de Versailles le 25 janvier 1858, il fut préconisé le 15 mars suivant. Il était officier de la Légion-d'Honneur.

Les mesures compensatrices dont a parlé M. de Molke vont être mises à exécution. Nous apprenons en effet, par la *Correspondance de l'Empire allemand*, que l'ambassadeur d'Allemagne à Paris a communiqué au gouvernement français que les garnisons dans l'Alsace-Lorraine et dans les provinces rhénanes seront considérablement augmentées, afin de rétablir l'équilibre des forces militaires des deux côtés des frontières franco allemandes. Les garnisons de Mayence, de Cologne et de Francfort recevront de notables renforts.

Il est bon cependant de publier, d'après l'*Avenir militaire*, l'état comparatif des forces de la France et de l'Allemagne dans la première et la seconde zone des frontières. Il ressortira, pour tout le monde, de cette comparaison, que les déclarations pacifiques de la France sont confirmées par les faits. La répartition réciproque des troupes allemandes et françaises donne les chiffres suivants :

Garnisons situées à moins de 100 kilomètres de la frontière.

ALLEMAGNE :	
Infanterie ..	20 régiments.
Cavalerie ..	10 —
Artillerie de campagne,	2 —
FRANCE :	
Infanterie ..	10, plus 4 bat. de chass.
Cavalerie ..	15 régiments.
Artillerie de campagne,	2 —

Garnisons situées à moins de 200 kilomètres de la frontière, y compris celle de la zone militaire.

ALLEMAGNE :	
Infanterie ..	40 régiments, plus 1 batterie de la garde.
Cavalerie ..	20 régiments.
Artillerie de campagne,	8 —
FRANCE :	
Infanterie ..	25, plus 5 bat. de chass.
Cavalerie ..	18 régiments.
Artillerie de campagne,	6 —

sons semblaient, avec leurs fleurs aux fenêtres, sourire au passants. Bientôt, à chacune de ces fenêtres et sur le seuil des portes, se montrèrent les ménagères surprises du bruit inaccoutumé qui se faisait au dehors.

M. d'Artigollet, qui était assis dans son immense fauteuil, se souleva, prêta l'oreille comme au sortir d'un rêve et fit deux pas en avant, au moment où passaient une vingtaine d'individus escortant le drapeau tricolore et chantant « la Marseillaise » avec le cri répété : « A bas les Bourbons ! vive la République ! » Le vieillard tressaillit ; ses yeux parurent s'animer, il leva la main droite et dit d'une voix assez claire : « Vive le roi ! » Mais aussitôt il s'affaissa sur le parquet... Il était mort.

Le brave des braves, M. de Léglise, n'était pas alors à Casteljaloux, et il ne fut pas témoin des scènes qui lui eussent, certainement, causé comme à M. d'Artigollet une émotion trop vive. Néanmoins, lorsqu'il apprit à Cobeyres, où il était en villégiature, que Charles X avait pris la route de l'exil, le reste de son intelligence s'oblitéra complètement. Dès ce moment, ce ne fut plus qu'un automate, et deux mois plus tard on le conduisit aussi au champ du repos éternel.

Avec la royauté légitime, ces deux débris de la vieille société française devaient disparaître nécessairement pour justifier leur serment d'autrefois :

On a indiqué l'intention de l'Allemagne d'augmenter ses forces en Alsace-Lorraine d'une division de cavalerie (à Metz) et d'une division d'infanterie. Lorsque ces mesures compensatrices auront été prises, l'Allemagne aura dans l'ensemble des deux zones 44 régiments d'infanterie contre 23 en France, et 21 régiments de cavalerie contre 18 en France.

Ce n'est pas de ce côté-là, on le voit, qu'il est possible de loyalement chercher un motif à querelle.

LE MARIAGE DE M^{lle} CHANZY.

On écrit d'Alger, 9 mai :

Hier matin a été célébré, à Alger, le mariage de M^{lle} Gabrielle Chanzy, fille du gouverneur général de l'Algérie, avec M. Crépy, fils du trésorier général des Ardennes. La bénédiction nuptiale a été donnée par M^{gr} Lavigerie, entouré des évêques de Constantine, d'Oran et de Verdun.

La plus brillante assistance était réunie dans la cathédrale. De nombreux chefs indigènes sont arrivés à Alger pour les fêtes du mariage.

Guerre d'Orient.

Nous avons aujourd'hui quelques nouvelles de la guerre, mais tellement confuses qu'il est difficile de bien savoir ce qui se passe, surtout en Asie.

Nous nous méfions aussi des dépêches qui n'ont pas un caractère officiel ; car nous avons été trompés au sujet de Kars, qui n'est pas pris, comme on l'avait annoncé.

La *Correspondance universelle* dit que l'amiralauté de Londres a reçu une dépêche portant que Moukhtar-Pacha aurait été battu et chassé de ses positions de Kara-Kaled et de Tomazdan, après un combat de neuf heures. Le général ottoman serait à cette heure acculé sur Olti par trois colonnes russes, et sa position semblerait très-critique.

Si cette nouvelle est vraie, les Russes seraient maîtres de la route d'Erzeroum.

Seulement, aucune dépêche ni de Saint-Petersbourg ni de Constantinople ne confirme ce succès.

Une seule dépêche de Trébizonde paraît lui donner quelque crédit ; elle annonce qu'après son échec Moukhtar-Pacha est arrivé sans être inquiété à Bardane, position très-forte où il croit pouvoir tenir et empêcher la marche des Russes.

Le *Globe* a reçu la dépêche suivante de Péra, que nous publions sous toutes réserves :

« Les Russes ont remporté une importante victoire entre Kars et Erzeroum.

» Les troupes turques sont en retraite sur Erzeroum.

» Les Russes ont fait 14,000 prisonniers.

» On parle d'armistice. »

L'Agence Havas a reçu de Constantinople la dépêche qui suit, en opposition avec la précédente :

« Pour notre roi chéri,
 Nous donnerons la vie ! »

Ils disparurent, mais ne laissèrent aucun vide autour d'eux. Sauf Delphin et Saba, personne dans la ville n'éprouva de ces regrets qui caractérisent la perte des hommes de bien, des hommes utiles ou charitables, des grands citoyens dont la vieillesse est honorée en raison de services rendus au pays sous une forme quelconque, et dont la mort est un deuil public. Jeunes encore, ils avaient fui le monstre hideux de la Révolution et n'étaient rentrés en France qu'avec le roi. Était-ce leur faute, était-ce la faute des événements ? Ils avaient quitté le sol français avec les princes auxquels ils avaient juré d'être fidèles, et lorsqu'en 1791 on les invitait à revenir, ils apprenaient qu'on envoyait à l'échafaud tous ceux qui tenaient de près ou de loin aux familles royalistes. Enfin, un deuxième décret du 9 octobre 1792 spécifiait clairement qu'ils encourraient la peine de mort s'ils osaient revoir leur pays ! Ah ! certainement, il est facile de les accuser de trahison, et il est encore plus facile de se livrer à des sorties déclamatoires pour démontrer qu'ils eussent été des héros, et surtout des martyrs comme tant d'autres, s'ils avaient attendu dans leurs gentilhommières que le boucher du village fût venu les conduire à l'abattoir !

« 11 mai. — Chekhet-Pacha part pour Kars.

» Suivant quelques journaux, les Russes auraient abandonné non-seulement les environs de Kars et d'Aradahan, mais aussi Bayazid et Kaghysman. »

Péra, 11 mai.

Ismaïl Pacha-Vali, gouverneur général d'Erzeroum, marche à la rencontre des Russes avec 40,000 Kurdes.

Le sultan a, par un *iradé* impérial, déclaré le prince Charles de Roumanie déchu de ses droits de souveraineté, et les batteries de Widdin, depuis trois jours, bombardent Kalafat sur la rive opposée. C'est donc la guerre qui éclate entre la Principauté et la Turquie, comme on pouvait s'y attendre.

Le prince Charles va coopérer avec l'armée russe ; il prend le commandement en chef de ses troupes, avec le général Lupu, à la tête du premier corps à Krojova, et le général Redovici à la tête du second, à Giurgevo.

Londres, 11 mai, midi.

Le *Daily Telegraph*, dans une seconde édition spéciale, publie la dépêche suivante :

Péra, jeudi, 10 mai.

Mercredi, les Russes ont tenté de passer le Danube à Reni ; mais les Turcs ont détruit leur pont de bateaux et les ont complètement défaits et repoussés.

Les Russes ont eu un grand nombre d'hommes tués.

Le sultan est très-satisfait de la réponse de lord Derby à la circulaire Gortschakoff. Il a ordonné à son ambassadeur de remercier le gouvernement anglais.

Bucharest, 10 mai.

Aujourd'hui, les batteries turques de Tourloukai ont bombardé les batteries roumaines d'Olténitza.

Le combat a duré toute la journée et n'a cessé qu'à la nuit.

Les monitors turcs ont pris part à la lutte ; l'un d'eux a été obligé de se retirer gravement avarié.

On écrit de Vienne :

« On s'attend à ce que les Russes tenteront de passer le Danube à trois endroits, le premier entre Galatz et Reni, le second à Nicopolis et le troisième à Kalafat : leur principal effort sera dirigé sur Kalafat, et l'on s'attend à une vigoureuse défense. »

Bucharest, 11 mai.

Les ouvrages établis par les pontonniers russes à Reni, ont été complètement détruits par les canonniers turques.

Békét est détruit entièrement par l'incendie allumé par les bombes turques.

On écrit de Londres, 10 mai :

On assure que l'escadre anglaise du canal recevra incessamment l'ordre de se rendre à Malte où elle remplacera l'escadre partie récemment pour Corfou et la Crète.

Nous tenons de source indiscutable que le gouvernement britannique entrave en ce moment les souscriptions recueillies par le comité de Stafford House aux Indes. Ces

entraves exaspèrent les populations manes de la péninsule orientale, et au vice-roi de très-vives inquiétudes.

On écrit de Bruxelles :

L'opinion générale à Bucharest est d'épouvantables massacres se préparant. On a peur des bachi-bouzoucks. Le nombre de 50,000 environ dans la capitale. Un ministre me disait dernièrement qu'il serait nécessaire que les puissances envoyassent des vaisseaux de guerre protéger et de recueillir au besoin les chrétiens habitant la Turquie d'Europe qui seront maltraités, sinon, comme disait-il, à titre de représailles, un échec grave de la Turquie.

Etranger.

ITALIE.

Le journal *l'Italie* nous apprend qu'il existe des difficultés entre la Belgique et le cour de Rome :

« Le gouvernement belge avait annoncé d'intervenir auprès des évêques pour empêcher que des manifestations publiques vinssent troubler l'ordre intérieur du pays. »

» Le nonce, à la suite des instructions reçues du Vatican, fit comprendre qu'il pouvait intervenir, que son intervention équivaldrait à une intervention du Siège contre les catholiques agissant en faveur.

» Cette réponse a indisposé le gouvernement belge, qui a fait faire des remarques, très-amicales d'ailleurs.

» La réponse que sera chargée de donner le nonce aura pour conséquence d'aggraver le démêlé ou de clore l'incident.

» Les idées de modération paraissent valoir au Vatican. »

Les informations du journal *l'Italie* sont suspectes et ne nous suffisent pas à juger le différend. Nous ajournons toutes réflexions ; nous dirons seulement qu'il est assez singulier de demander au Saint-Siège d'agir contre les catholiques.

On écrit de Rome :

Il règne au Quirinal aussi bien qu'au Vatican une vive émotion provoquée par la rumeur, à l'adresse du Pape, d'une médaille qui contenait un calice en or massif enrichi de pierres d'une valeur de 20,000 fr.

Cette caisse portait la suscription suivante : *A Sa Sainteté Pie IX, le prince de Lucques duc d'Aoste.*

Le même jour, le Pape recevait un autographe du fils du roi Victor-Emmanuel, qui le pria d'agréer cette médaille comme remerciement des prières adressées par Sa Sainteté pour le repos de son aimée épouse, la princesse d'Aoste.

Quand on a dit : « Ces coquins d'émigrés ! », on a tout dit sur leur compte.

(A suivre.) BIREMONT DE LAQUEILLE.

Le Testament.

(Traduit du russe, de LERMONTOFF, et fort populaire en Russie.)

A mon ami M. de B. L.

Ami, j'aurais voulu causer seul avec toi... Mais le puis-je à présent ?... On n'ose plus me l'aire. Que j'ai bien peu d'instant à passer sur la terre... Bientôt tu reviendras au pays... mais sans moi ! Au pays... Vois, il n'est personne qui s'enquête de moi ni de la part que le sort m'aura faite.

Si quelque ancien ami s'informe... — mais, hélas ! Qui peut penser à moi ? — dis que je meurs en brave. Pour le czar... que je meurs d'une blessure grave... Frappé d'un coup de feu... dis, si tu veux, là-bas : « Les mauvais médecins... une drogue fatale... » Et porte mon salut à la lande natale !

Si mon père et ma mère... — Oh ! vivent-ils encore ? — Sois bon pour eux. Si l'un me survit, va lui dire que je suis — c'est connu ! — paresseux pour écrire... Que notre régiment, vers l'Est ou vers le Nord, Est en marche... et par toi que c'est moi qui le mande... Enfin qu'il ne faut pas de longtemps qu'on m'attende.

Non loin est la fillette, et tu la connais bien. Depuis le triste jour que nous nous séparâmes, Son oubli, j'en suis sûr, s'est mis entre nos âmes... Dis-lui ma mort sans crainte et ne lui cache rien... Pas de ménagements... Il se peut qu'elle pleure, Mais leurs larmes ne sont que l'histoire d'une heure.

OCTAVE LACROIX.

L'anneau brisé.

Au fond de la calme vallée
 Le moulin va tournant toujours.
 Mais mon ange s'en est allée
 De la maison de mes amours.

« Prends cet anneau, me disait-il
 » Qu'il se brise, ô mon fiancé,
 » Si jamais je suis infidèle...
 Hélas ! et l'anneau s'est brisé.

Je voudrais parcourir le monde
 Avec le luth du ménestrel,
 Pour chanter ma douleur profonde
 Les pieds à terre, l'œil au ciel.

Je voudrais fuir dans la bataille
 Le souvenir qui me poursuit,
 Tout le jour braver la mitraille,
 Veiller dans les bivacs la nuit.

Quand j'entends le moulin braver
 Je ne sais plus ce que je veux,
 Oh ! c'est la mort que je désire,
 Car tout serait silencieux.

9^e Corp.

AVIS.

Saumur que les mur (Sud) mée terré 1866, 18 les 43, 2 lieu de la cevoir du livret indi ils doivent A Saun

La mu

chée, par premier C se fera ent res de l'a musiques seront réu cipale.

MUSI

Voici le ront exécut dimanche.

ANGLETERRE.

La discussion engagée à la Chambre des communes, entre le ministère et l'opposition, sur les affaires d'Orient, prend des proportions inattendues.

Juqu'à ce moment, la préoccupation du public porte principalement sur la limite où le gouvernement britannique trouvera l'intérêt anglais menacé par la Turquie.

D'après le discours de M. Cross, ministre de l'intérieur, cette limite serait franchie le jour où la Russie attaquerait Constantinople ou Alexandrie.

Il n'est pas probable, en ce moment du moins, que la Russie menace Alexandrie. En ce qui concerne Constantinople, nous croyons utile de rappeler le passage que nous avons déjà cité d'une dépêche de lord Loftus qui se rapporte à cette ville.

L'empereur de Russie, écrivait lord Loftus à lord Derby, m'a donné sa parole d'honneur la plus sacrée, et m'a affirmé solennellement, qu'il ne songeait pas à conquérir Constantinople. Le même jour, dans la même conversation, il traitait de fables et de visions les traditions qui représentent les czars comme convoitant la possession de cette grande cité et il déclarait, qu'à ses yeux, cette possession serait plus nuisible qu'utile à son peuple.

Si des éventualités inattendues ne viennent pas dégrader l'empereur de Russie de sa parole et de sa promesse, on doit donc supposer que la guerre turco-russe pourra être localisée, ou tout au moins que ce n'est pas l'intervention de l'Angleterre qui la rendra générale.

Mais n'est-il pas toujours sage et prudent de compter avec l'imprévu? Quoi qu'il en soit, la gravité des perspectives inconnues que la guerre turco-russe ouvre à l'Europe donne un intérêt de premier ordre aux débats actuels de la Chambre des communes. Leur conclusion surtout aura une importance capitale en ce sens qu'elle aura pour effet soit de modifier, ce qui est improbable, soit de fortifier la politique du gouvernement britannique dans le sens de la réponse de lord Derby au prince Gortschakoff.

L'antagonisme des vieux Tories contre le ministère Beaconsfield-Derby s'accroît. Des pétitions s'organisent pour demander à la reine le renvoi des ministres. Ceux qui étaient les plus chauds partisans du gouvernement actuel en sont aujourd'hui les adversaires les plus acharnés. On excepte cependant lord Beaconsfield qui, dit-on, ne serait pas fâché d'être débarrassé de collègues trop timides, et qui, en dessous main, provoque une crise. Sa position personnelle n'est pas menacée, mais celles de lord Derby, lord Carnarvon et lord Salisbury courent de grands périls. La reine est opposée à tout changement ministériel, et le parti de la cour ne se prêterait pas aux secrets desseins de lord Beaconsfield.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

9^e Corps d'armée. — Subdivision de région de Tours.

AVIS. — Le Maire de la commune de Saumur porté à la connaissance du public que les hommes des trois cantons de Saumur (Sud, Nord-Est et Nord-Ouest) de l'armée territoriale, appartenant aux classes de 1866, 1865 et 1864, sont invités à se rendre les 13, 20 et 27 mai 1877, à Saumur, chef-lieu de la brigade de gendarmerie, pour recevoir du commandant de cette brigade leur livret individuel, renfermant les titres dont ils doivent être pourvus.

A Saumur, le 4^{er} mai 1877.

Le Maire, LECOY.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale ayant été empêchée, par le mauvais temps, de donner son premier concert d'été le jour de l'Ascension, se fera entendre demain dimanche, à 2 heures de l'après-midi, dans le Square. Les musiques du collège et de l'école mutuelle seront réunies à celle de la musique municipale.

MUSIQUE DES SAPEURS-POMPIERS.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés au Champ-de-Foire, demain dimanche, de 3 heures 1/2 à 4 heures 1/2 :

- 1^o Allegro militaire ROBERT.
- 2^o Ouverture du Paludier du bourg de Datz FEBVRE.
- 3^o Les Huguenots MEYERBEER.
- 4^o Variations pour divers instruments ZIEGLER.
- 5^o Marche du Prophète MEYERBEER.

Le Chef de musique, HALBERT.

On sait que dans la nouvelle organisation des corps de sapeurs-pompiers, établie par le décret du 29 décembre 1875, les armes actuellement en service dans les corps devaient être remplacées par des fusils d'un modèle plus récent (modèle 1842). Cette décision avait été provoquée dans la pensée que les armes anciennes pourraient être vendues; mais la vente n'ayant pu être réalisée, il a été convenu qu'on ne donnerait pas suite, quant à présent, au projet du nouvel armement.

Les corps de sapeurs-pompiers resteront donc provisoirement en possession du fusil modèle 1822 transformé bis, qui, d'ailleurs, diffère peu du modèle 1842. Le fusil modèle 1842 ne sera délivré qu'aux compagnies ou subdivisions de nouvelle formation, dont l'armement serait une condition formelle de l'organisation. Les fusils de ces deux modèles comportant une baïonnette, seront accompagnés du sabre de troupes à pied, modèle 1851, actuellement en service.

En informant de cette décision les préfets des départements, M. le ministre de l'intérieur leur rappelle que les communes qui possèdent des compagnies ou des subdivisions de sapeurs-pompiers peuvent seules être dépositaires d'un nombre de fusils et de sabres égal à l'effectif de ces corps. Il les prie, en conséquence, de faire rechercher dans leurs départements toutes les armes qui sont et qui doivent demeurer sans emploi. La réintégration devra en être faite immédiatement dans les magasins de l'Etat.

Les communes ne seront pas tenues des frais de réparations des armes qu'elles restitueront, mais l'expédition devra en être faite par elles franc de port dans l'arsenal qui leur sera désigné.

Le mauvais temps que nous subissons en ce moment était prévu. Une dépêche de New-York avait annoncé un orage avec cyclone qui se dirigeait avec une grande vitesse à travers l'Océan vers les côtes de l'Europe.

Par arrêté du ministre de l'instruction publique, en date du 7 mai, M. Yon, professeur de rhétorique au lycée de Pau, est nommé inspecteur d'académie à Angers, en remplacement de M. Durand, qui est nommé aux mêmes fonctions à Rouen.

Cour d'assises. — La Cour d'assises de Maine-et-Loire, dans son audience du 8 mai, a condamné à 20 ans de travaux forcés et à 20 ans de surveillance de la haute police, Auguste Chevalier, né à Martigné-Briant, âgé de 48 ans.

Chevalier, dans la soirée du 17 janvier, s'était rendu coupable de vol et de tentative d'assassinat sur la personne de M. Papillon, curé de Cornillé.

Les débats n'ont appris aucun nouveau détail sur cette tentative d'assassinat.

Angers. — L'Espagnol béarnais qui, l'année dernière, à pareille époque, parcourait chaque matin les rues d'Angers avec un troupeau de chèvres des Pyrénées, est de retour dans cette ville. Son troupeau, cette fois-ci, compte dix-huit chèvres, qui ne semblent pas le moins du monde fatiguées du voyage, mais paraissent au contraire capables de fournir abondamment un lait excellent.

La Roche-sur-Yon. — Un soldat du 93^e de ligne, le nommé Marquet, s'est suicidé en se tirant un coup de chassepot dans la tête. On attribue ce suicide à des habitudes d'intempérance qui lui attireraient fréquemment des punitions sévères. Marquet était né à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), le 7 mai 1855; il venait donc d'accomplir sa 22^e année.

Théâtre de Saumur.

DORA.

Excellente soirée, mercredi dernier, à notre théâtre. Une troupe parisienne compo-

sée d'artistes de talent, dont quelques-uns avaient déjà paru sur la scène saumuroise, nous ont donné une représentation de *Dora*, la pièce en vogue du Vaudeville, le dernier grand succès de Victorien Sardou.

La thèse que l'heureux auteur s'est attaché à démontrer est fautive, quoique fort attrayante. La politique et la diplomatie de nos jours ne comportent pas en effet les brigades de jolies policières, femmes du monde et espionnes à la fois, que l'auteur de *Rabagas* s'est plu à nous présenter comme le dernier mot du savoir-faire politique moderne.

M. de Maurillac épouse Dora de Rio-Zarès, fille de la veuve ruinée d'un président du Paraguay, qui ne lui apporte en dot que sa vertu, sa beauté et une collection d'amis et amies de qualité plus que douteuse, parmi lesquels figurent le baron Van der Kraft et la comtesse Zicka, directeur et sous-directrice d'une entreprise de politique secrète exploitée au profit du gouvernement... « autrichien », dit la pièce.

La comtesse jure de venger sur Dora la défaite qu'elle vient d'éprouver, car elle aussi aimait M. de Maurillac. Pour arriver à ses fins, elle fait arrêter à Trieste un ami de M. de Maurillac au moyen d'un portrait dont cet ami avait fait cadeau à Dora et que la comtesse parvient à dérober, et elle introduit subrepticement dans une lettre de politesse banale, écrite par Dora au baron Van der Kraft, un document diplomatique de la plus haute importance volé par elle dans le secrétaire de M. de Maurillac.

Celui-ci est ainsi amené à croire que Dora est une espionne et une voleuse.

Heureusement qu'un député de la Haute-Seine, M. Favrolle, devine dans la comtesse l'âme damnée de cette intrigue et qu'il parvient à la forcer à faire des aveux les plus complets, en prétendant à son tour que le baron l'a abandonnée après avoir livré à la police son dossier judiciaire. Devant les aveux de la comtesse Zicka, M. de Maurillac tombe aux genoux de Dora qui ne demande qu'à lui accorder le plus large des pardons.

D'une facture large, hardie, *Dora* est un triomphe des plus glorieux à ajouter aux nombreuses victoires dont l'auteur des *Pattes de mouche*, de *Nos Intimes*, de *Maison-Neuve*, peut s'enorgueillir à tant de titres. D'ailleurs, comme preuve de l'immense succès de la pièce de Victorien Sardou obtient au Vaudeville, nous dirons que les cent premières représentations à ce théâtre ont produit plus d'un demi-million, soit une moyenne de 5,000 fr. par soirée, et que *Dora* sera jouée jusqu'à la fin de juin, époque de la fermeture. Elle aura donc été représentée à Paris, chaque jour, pendant plus de cinq mois.

Ajoutons que *Dora* a été fort bien jouée sur notre scène par M^{lle} Alice Chêne, très-sympathique dans le rôle de Dora, M^{lle} Constantine Meyer (comtesse Zicka), M. Villeray (Maurillac), M. Noël Martin (baron Van der Kraft), M. Chamero (le député), M. Delacour (Teky), etc. Avec de tels interprètes, l'œuvre de Victorien Sardou obtient en province, en même temps qu'à Paris, tout le succès qu'elle mérite.

Faits divers.

Dimanche soir, vers six heures, M. Félix Gratien, aéronaute, a tenté de faire une ascension dans une montgolfière, dans un terrain situé en face de l'église de Belleville. Parvenu à la hauteur des combles, ce ballon s'est heurté à la toiture de la maison sise rue des Rigoles, n^o 6. La nacelle s'est renversée, et M. Félix Gratien, qui, avec une rare présence d'esprit, s'était cramponné aux cordages, a été sauvé par un locataire de la maison située rue de Puébla, 132, qui l'a saisi par les jambes et l'a fait entrer chez lui par la fenêtre.

Seringuinos terroristi. — Les étudiants en pharmacie se démentent de plus en plus dans le quartier latin.

C'est une véritable levée de... boucliers! Vendredi, en sortant de la réunion où ils ont demandé l'expulsion des jésuites, ils ont chanté la *Marseillaise* des apothicaires, hymne patriotique dont voici le premier couplet:

Allons, enfants de la rhubarbe
Et de la casse et du séné,

Ne souffrons pas qu'à notre barbe
On soutienne les Saint-René! (bis)
Combattons sans pitié ni grâce.
Aux armes, et point de quartier!
On aime, dans notre métier,
A voir l'ennemi face à face.

REFRAIN.

Clysterium donare
Et terrorisare.
Purgeons, purgeons les nations
Des superstitions.

Malheureusement, les autres couplets n'ont pu être transcrits au vol.

**

C'était la veille du conseil de révision :
— Tu sais, dit un père à son fils, il faut se présenter convenablement devant le conseil. Lave-toi les pieds.
— Oh! répondit le conscrit, il y a longtemps que je les ai lavés.

Dernières Nouvelles.

Nous recueillons sous toutes réserves le bruit ci-après qui a circulé hier dans les cercles diplomatiques :

Le sénat italien n'aurait repoussé la loi Mancini que lorsqu'il aurait appris que le Pape avait résolu de quitter Rome, le lendemain du jour où la loi serait votée, et d'aller demander asile à l'Espagne.

(Corresp. universelle.)

Nous croyons savoir que, suivant les décisions qui vont être prises en Angleterre par la chambre des communes, le gouvernement français a résolu la formation immédiate d'une escadre du Nord qui comprendrait deux divisions cuirassées et qu'un vice-amiral serait appelé à commander.

(Corresp. universelle.)

Pour les articles non signés : P. GODER.

Chronique Financière.

Bourse du 11 mai 1877.

On entre en Bourse assez mal disposé; on voudrait des nouvelles, il n'y en a pas, ou du moins il y en a tant que c'est absolument comme s'il n'y en avait pas du tout. Les recettes générales achètent 40,000 francs de rentes 3 0/0 et 98,000 fr. de rentes 5 0/0. Comme cours de début, on cote le 3 0/0 à 67.70 et 67.75; le 5 0/0 monte à 103.80, pour retomber à 102.57 1/2. Les affaires sont peu actives, le marché étant devenu fort étroit depuis la liquidation. Le 5 0/0 italien oscille de 63.85 à 63.95, bien qu'au comptant il a pris le cours de 64. Le 5 0/0 turc a monté à 8.30, les Russes 1870 à 77, et la rente autrichienne 4 0/0 en or vaut 54.90. Les actions des chemins autrichiens sont à 440. En valeurs industrielles on cote le Suez à 612.50 et l'on s'occupe peu des autres, excepté les Messageries maritimes, et les Omnibus, dont les cours n'ont pas sensiblement varié. C'est la différence qui existe entre notre marché et le marché anglais; ce dernier, quelque soit les conjectures politiques, traite les titres des mines et usines comme si aucun conflit ne s'était élevé. Nous ferions bien d'imiter cet exemple, car il nous apprend que les Anglais s'occupent de leurs affaires avant tout. En France, on a trop le défaut de s'occuper des affaires des autres, aussi nous trouvons-nous dans une situation des moins satisfaisantes. Le 3 0/0 finit à 67.90 et le 5 0/0 à 103.05.

(Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 14 mai 1877,

LES DOMINOS ROSES

Comédie en 3 actes, du Vaudeville, de MM. Delacour et Hennequin.

Le spectacle sera terminé par une première représentation de :

M^{lle} ANGOT

ET SES DÉMOISELLES

Fantaisie musicale en 1 acte, de M. Amédée de Jallais.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

EN VENTE

A la librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur :

Grand et magnifique Tableau intitulé :

La Généalogie d'Henri de Bourbon,

DU C DE BORDEAUX, COMTE DE CHAMBORD,

Par M. T. de la Porte.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (avril 1877), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Traineau; une Famille au Salon. — La Rose de Jéricho. — Sienna: la Loge des Marchands. — Ancien édit contre les ivrognes. — Visage fardé. — Les Cinquante pas du roi. — Portraits par Jean Cousin. — Les Murailles de Tauris. — Le Papier au Japon. — La Grand'mère. — Serrurerie du moyen âge. — John Bull et Jonathan. — Une Vue du Valais, à Sion. — Conseils à un jeune officier. — Lutte de femmes. — La Côte d'Amalfi. — Carpeaux, détails biographiques. — Contre les vaniteux: un Parent pauvre. — Formes de civilité au dernier siècle. — Deux examens de conscience, par Epictète. — Rôtissoire automatique. — Chaire à prêcher à Saint-Thégonnec (Finistère). — Les Emeraudes. — Les Idées confuses. — Algérie: Bugeaud. — Le Pordenone. — Des sonneries électriques.

Gravures.

Le Traineau, par Monginot. — La Rose de Jéricho, fermée et ouverte (2 gravures). — Un des Bancs de la Loge des Marchands, à Sienna. — Marie Cousin, fille de Jean Cousin, et Jean Bouvyer H, beau-frère de Jean Cousin (2 portraits). — Murailles de Tauris. — Marteau de la maison de Jacques Cœur, à Bourges. — L'Eglise de Valère, à Sion (Valais, Suisse). — Lutte de femmes d'après Pipelli. — Grotte de Saint-Christophe, à Amalfi. — Fontaine de l'avenue de l'Observatoire, à Paris, par Carpeaux. — Watteau, statue par Carpeaux. — Rôtissoire automatique. — Chaire à prêcher dans l'église de Saint-Thégonnec (Finistère). — Environs d'Alger: Village de Bugeaud, près de la porte Bab-el-Oued. — Un Dessin à la sépia du Pordenone, à la galerie des Offices de Florence. — Des Sonneries électriques (4 fig.).

La Turquie contemporaine, tel est le titre d'un volume de M. William N. Senior, dont la Librairie Calmann Lévy vient de publier une nouvelle édition. Ce livre n'est pas seulement le récit d'un

touriste qui peint, sous des couleurs vives et saisissantes, les merveilles de l'Orient, c'est aussi, c'est surtout une très-judicieuse et très-solide étude des mœurs, des idées politiques et religieuses qui séparent les Musulmans des orthodoxes. Les événements qui se déroulent sur les bords du Danube donnent à ce volume un intérêt tout particulier.

Librairie J. GRASSET, rue Saint-Jean.

CARTE DU THÉÂTRE DE LA GUERRE
En Europe et en Asie
Prix: 1 fr. 50.

Cette carte, de 1^m 05 sur 0^m 75, coloriée par provinces, est, sans contredit, la plus complète de celles parues jusqu'à ce jour. Elle embrasse non-seulement la Turquie, mais aussi la mer Noire tout entière avec une partie de la Perse à l'est, la moitié de la Russie et de l'Autriche au nord, la Méditerranée au sud et l'Adriatique à l'ouest. Toutes les villes dont il est question dans les journaux, toutes les routes, les chemins de fer, y

sont indiqués exactement, et son prix modique, sa dimension, le met à la portée de tous les lecteurs.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver, 5 mars 1877.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 20 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 7 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	6 — 15 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 MAI 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	68	0	50	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	538 75	1	25	Canal de Suez	613 75	11	25
4 1/2 %	96	0	75	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	600	0	0	Crédit Mobilier esp.	410	10	0
5 %	103 20	0	65	Crédit Mobilier	120	0	1 25	Société autrichienne.	436 25	1	25
Obligations du Trésor, t. payé.	480	5	0	Crédit Foncier d'Autriche	350	7	50	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	227 50	0	50	Charentes, 500 fr. t. p.	235	0	0	Orléans	328	0	0
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	476 25	1	25	Est	592 50	0	0	Paris-Lyon-Méditerranée	324	0	0
— 1865, 4 %	507 50	7	50	Paris-Lyon-Méditerranée	1000	10	0	Est	320	0	0
— 1869, 3 %	372 50	3	0	Midi	750	5	0	Nord	318 50	0	0
— 1871, 3 %	363 75	5	0	Nord	1232 50	0	0	Ouest	327 50	0	0
— 1875, 4 %	474 50	0	50	Orléans	1012 50	2	50	Midi	323	0	0
— 1876, 4 %	473	3	0	Ouest	650	0	0	Charentes	352 50	0	0
Banque de France	5210	0	0	Vendée, 500 fr. t. p.	1190	0	0	Vendée	175	0	0
Comptoir d'escompte	635	0	0	Compagnie parisienne du Gaz.	890	0	0	Canal de Suez	522 50	0	0
Crédit agricole, 500 f. p.	285	3	0	C. gén. Transatlantique	390	0	0				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	350	0	0								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 —	—	—
9 — 1 —	—	—	—
1 — 36 —	—	—	—
4 — 10 —	—	—	—
7 — 15 —	—	—	—
10 — 37 —	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-tour.	8 — 21 —	—	—
9 — 40 —	—	—	—
12 — 40 —	—	—	—
4 — 11 —	—	—	—
10 — 28 —	—	—	—

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON NEUVE
AVEC JARDIN.

Située rue d'Alsace et habitée par M. Pascal.
S'adresser, pour visiter, de midi à quatre heures. (206)

Etude de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON
A L'AMIABLE.

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 3.
Composée de cave, rez-de-chaussée, entresol, premier et deuxième étages, et greniers.
S'adresser, pour traiter, à M^e MEHOUSAS, notaire. (232)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE, A ARRETER OU A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 25 mars 1878.

- 1^o UN MOULIN A EAU, monté à l'anglaise, avec tous ses accessoires, situé à la Motte, commune d'Artannes, sur le Thouel;
 - 2^o UNE MAISON et ses dépendances et un jardin, contenant 5 ares 50 centiares; le tout situé audit lieu de la Motte, joignant au nord et au couchant M. Buleau-Talvard; ladite maison formant l'habitation du meunier;
 - 3^o Cinq ares 50 centiares de terre, situés au Moulin-à-Vent, même commune, joignant au nord le moulin ci-après désigné;
 - 4^o Cinq ares 50 centiares de vigne, situés au canton de la Motte, commune d'Artannes, joignant au nord Guillot, au midi Gerbier;
 - 5^o Une saulaie, d'une contenance de 5 ares 50 centiares, située au même lieu de la Motte, commune de Saint-Just-sur-Dive;
 - 6^o Un pré, séparé en deux par un canal du Thouel, situé dans le Pré-Malais, commune de Saint-Just-sur-Dive, joignant au levant M. Buleau-Talvard, et contenant 33 ares;
 - 7^o Et le tiers indivis d'un moulin à vent, situé audit lieu de la Motte, commune d'Artannes.
- Ces immeubles appartiennent à MM. BULEAU, propriétaires à Saint-Cyr-en-Bourg.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit auxdits MM. BULEAU, soit audit M^e SANZAY, notaire. (234)

Etude de M^e MEHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON
A L'AMIABLE.

Sise à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Cocasserie, n° 19.
Comprenant: au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, boutique et arrière-boutique, deux celliers, chambre au premier étage avec cabinet; même distribution au deuxième; greniers sur le tout.
S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. GUILLEME, libraire, rue Saint-Jean, soit à M^e MEHOUSAS, notaire. (253)

A VENDRE UN JOLI PETIT JARDIN
Avec servitudes.

Situé route de Varrains.
S'adresser à M. MATHIEU, employé à la mairie. (215)

A LOUER DE SUITE UNE TRÈS-BELLE MAISON
Avec JARDIN.

Située rue de Poitiers, n° 35.
S'adresser: soit à M^e LE RAY, avoué, rue de Bordeaux, n° 4; soit à M^e PIRON, commissaire-priseur.

A LOUER UNE PORTION DE MAISON

Pour la Saint-Jean 1877.
Située rue de la Comédie, n° 19.
S'adresser à M^me ROTTIER-DUMENY, qui l'occupe. (194)

A LOUER DE SUITE MAISON SEULE

Pour 220 fr. par an.
Grand Rue, 48.
S'adresser au locataire actuel.

A LOUER UNE MAISON

Pour la Saint-Jean 1878.
Située rue de Fenet, n° 58.
Cette maison, avec four et magasins pour boulangerie, peut être appropriée à toute espèce d'industrie.
S'adresser à M. Frédéric LEHOUCQ, place du Chardonnet. (153)

MAISON A VENDRE OU A LOUER
PRÉSENTÉMENT,
Avec jardin, cour, remise.
Rue d'Orléans, n° 85.
S'adresser à M. BARDOU, au Pont-Fouchard. (197)

MAISON NOUVELLEMENT RESTAURÉE
Avec Jardin, Écurie et Remise,
A LOUER PRÉSENTÉMENT
Impasse du Pavillon.
S'adresser rue du Pavillon, 11, chez M^me Clémentine DERFEUIL.

PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER
SUCCESEUR,
Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.

Guérison prompte et radicale des engelures par le baume glyceriné aromatique.
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures abdominales, sortant des premières fabriques de Paris.
Prix très-modérés.

Dépôt de toutes les spécialités médicales.
Entrepôt de toutes les eaux minérales naturelles françaises et étrangères.

M. RIELLANT ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois.
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

AVIS. M. SCIPION, 44, quai Joinville, à Trouville-sur-Mer, vend des vins, des spiritueux. Remise 2 % à trois mois, ou au comptant il rend l'argent, de sorte que l'acheteur a des marchandises **Pour RIEN.**
ON DEMANDE DES AGENTS. Réponse franco avec timbre ou non franco sans timbre. (268)

LIVRES ANCIENS A VENDRE

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FELICE, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 88 volumes in-4°; Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE 1 volume; Paris, 1637.

CHILIADES ADAGIORUM, D. BRASMI ROTEDORAMI, 1 volume; Cologne, 1540, etc., etc.

S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Levées, près Saumur (Maine-et-Loire).

CONCOURS RÉGIONAL D'ANGERS et EXPOSITIONS

A cette occasion **LES VASTES MAGASINS**

PALAIS DES MARCHANDS

Viennent de renouveler entièrement **TOUS LEURS ASSORTIMENTS**

NOUVEAUTÉS ET CONFECTIONS

(Dépôt de CHALES DES INDES de la Société Franco-Anglaise pour tout l'Ouest.)

L'OUEST

Siège social: rue Mondésir, 12 bis, NANTES

COMPAGNIE D'ASSURANCES

A PRIMES FIXES
Contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du Gaz
et des Appareils à Vapeur.

Directeur divisionnaire, à SAUMUR, M. COTTANDEAU
43, rue de Bordeaux.
Saumur, imprimerie de P. GODET.